



## FAQ

Webinaire de présentation de CoTOITurage en Occitanie  
16/02/2023

Questions lors du webinaire	Réponse
Y aura-t-il un pack communication à dispo des collectivités pour diffusion aux habitants ?	Il n'existe pas aujourd'hui de pack de communication, nous pouvons vous mettre à disposition quelques éléments pour vous faciliter cette communication : texte de présentation, logo, signature mail, etc.
Existe-t-il un filtrage des fiches proposées ? Ou critères minimums (surfaces...) ?	Nous envisageons de mettre en place des filtres de tri des toitures proposées lorsque la quantité de toitures sera suffisante, notamment par département.
Dans le cas où une collectivité propose une toiture d'un bâtiment public disponible. A qui sera destiné l'énergie produite ?	Plusieurs modèles économiques peuvent être étudiés avec les porteurs de projets : revente totale, autoconsommation, mais cela dépend des modèles portés par votre coopérative locale.
Une entrée pour les éventuels syndicats de copropriétaires est-elle possible ? (sur PV d'AG qui stipule l'accord la copro ?)	Oui, dans la mesure où les propriétaires sont d'accord, un projet peut être envisagé.
Le CoTOITurage nécessite-t-il une surface minimum pour proposer sa toiture?	Il n'y a pas de minimum requis pour proposer sa toiture aux porteurs de projets. Toutefois, les petites surfaces doivent souvent être "grappées" c'est à dire être développées en même temps de façon à pouvoir atteindre un effet de masse dans les couts.
Des entreprises (vente de panneaux PV par exemple) peuvent-elles avoir accès à cette plateforme ?	Les entreprises privées, hors coopératives d'EnR, n'ont pas accès aux propositions de coTOITurage. Seules les collectivités et les coopératives qui

	sont membres (et donc ayant un compte) de la communauté Energie citoyenne Occitanie ont accès à la carte des Toitures proposées.
Les investisseurs potentiels peuvent-ils rentrer directement en contact avec les porteurs de projets ?	Oui, à partir du 16 mars 2023, les porteurs de projets pourront contacter directement les propriétaires des toitures proposées (collectivités ou citoyens). Le service de mise en relation sera effectif.
Qui assurera la maitrise d'ouvrage de construction de la centrale solaire sur toiture ? idem pour le suivi de production et la maintenance ?	Les coopératives assurent en général la maitrise d'ouvrage et la maintenance.
Y a t'il des retombées économiques pour les citoyens et collectivités proposant leur toiture ?	Cela dépend du modèle économique, en autoconsommation, l'effet peut être direct sur la facture des citoyens et des collectivités. En revente, le citoyen ou la collectivité ne bénéficie pas de retombées directes, la mise à disposition de toiture est une façon d'agir comme l'on peut soutenir une association.
Y aura-t-il une possibilité d'alerte par email si le propriétaire du toit est dans un périmètre géographique donné ?	Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible, mais les animateurs de la plateforme appuieront les mises en relation lorsque sur le territoire il existe des porteurs de projets d'énergies citoyennes.
Quid des zones sauvegardées ? ABF UNESCO etc... Sur une toiture en zone ABF, normalement pas de PV	Le CoTOITurage est un service de mise en relation. Concernant les enjeux de zones sauvegardées, il est possible de consulter les enjeux en ligne sur le site : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a> Même s'il y a des zonages des réflexions peuvent être menées avec les ABF pour intégrer au mieux le projet ; choix des matériaux, intégration..
Une petite commune peut-elle proposer une toiture ?	Oui, toutes les communes peuvent bénéficier de ce service de coTOITurage.